

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA Du mardi 27 mars 2018

<u>Président</u> : Patrick Broud <u>Secrétaire de séance</u> : Samantha Foulon

Participants:

MM Patrick Broud (FNSA), Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Antoine Butin (SANET BUTIN), Marc-Olivier Houel (SARP), Frédéric Vernhes (FNSA), Thomas Watrin (SUEZ RV OSIS), Jean-Luc Robin (SODI SARP), Claude Moreau (Rivard), Philippe Larignon (Baroclean), André Rouet (La THP), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Alexandre Giudicelli (SUEZ RV OSIS Sanitra Services), Guy Eveilleau (SARP), Sylvie Frantz (HUWER-hydrovide), Christine Bérard (CB Conseil), Loïc Durandeau (SUEZ RV OSIS Sanitra Fourrier), Philippe Maillot (Maillot SA), Jean-Jacques Bonnefond (Suez RV Osis Sud-Est), Bernard Nucci (Malezieux), Claude Blanc (APLICA), Odon Willaume (SAS Willaume), Gilles Carvallo, Fabrice Erval (SARP), Daniel Berthe.

Samantha Foulon, Charles Le Boulanger, Léon Taboga (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

Nicolas Becquaert (SUEZ RV OSIS), Jean-Pierre Bonnafoux (Bondil/SPGS), Guillaume Clément (Resology), Martin Werckmann (Aquatiris), Pascal Merland (SARP) pouvoir à Yann Madeline, Yves Madeline (GEIDE), Laurent Barbieri (Malezieux), Olivier Romain (SUEZ RV OSIS), Gilles Giora (IDETEC) pouvoir à Bernard Nucci, Stuart Harwood (PBS/S3C), Christophe Alary (SARP Sud-Ouest) pouvoir à Yann Madeline, Frédéric Le Bouguenec (SARP), Daniel Flamme (Flamme Assainissement) pouvoir à Odon Willaume.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA du 12 décembre 2017
- 2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération et les travaux des syndicats
- 3- Point sur les commissions fédérales et le S3C
- 4- Congrès 2018/ Pollutec 2018
- 3- Etat financier
- 5- Questions diverses

Patrick Broud indique que certains administrateurs n'ont pas pu être présents. Il donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 10h30.

1- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 12 décembre 2017

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité sans observation.

2- Point sur les dossiers fédéraux et des syndicats

2-1 Dossiers fédéraux

Patrick Broud propose d'aborder les dossiers fédéraux en commençant par l'amiante. Guy Eveilleau et Léon Taboga font le point sur ce sujet.

Amiante

Suite à la décision du conseil d'administration FNSA de décembre 2017, un groupe de travail restreint a été mis en place. Son objectif est d'étudier la méthodologie de mise en place des chantiers tests, afin d'élaborer les hypothèses d'interventions et notamment les techniques spécifiques à éventuellement adopter pour protéger les opérateurs et l'environnement. Ce groupe de travail est constitué de prestataires en curage et hygiène immobilière, ainsi que d'un représentant du Syffa. Il est animé par les permanents de la FNSA et Guy Eveilleau.

Le groupe amiante s'est réuni le 19 janvier dernier. La nouvelle méthodologie de travail intégrant la recherche d'éventuelles techniques alternatives a été précisée et les modes opératoires pour le curage adaptés. Les fiches d'interventions pour l'hygiène immobilière ont été étudiées et sont en cours de validation.

Les nouveaux modes opératoires et fiches chantiers pour le curage (annexe de la convention) ont depuis été validés par la Carsat et la Cramif.

Par ailleurs, un projet de convention est en cours de négociation avec la Métropole de Nantes après une rencontre officielle sur le salon du carrefour de l'eau, le 25 janvier dernier.

Enfin, une circulaire d'information a été diffusée aux adhérents, notamment sur la position de la FNSA quant à la période transitoire, qui voit des chantiers tests se réaliser mais dont les résultats ne permettent pas encore de conclure quant aux risques amiante.

A la suite des échanges entre les membres du Conseil d'Administration sur ce sujet, il est décidé de diffuser, aux membres de ce Conseil, les derniers éléments modifiés et validés pour la réalisation des chantiers tests, afin de les mobiliser pour l'obtention d'un plus grand nombre de résultats.

Sur ce dernier point la SARP a déjà planifié un calendrier de chantiers tests et d'autres adhérents ont également des pistes pour effectuer des chantiers.

Enfin, les membres du Syffa précisent qu'un rapporteur sera nommé au sein du syndicat pour participer au groupe de travail amiante et y relater les résultats des recherches techniques de leurs adhérents.

Patrick Broud remercie Guy Eveilleau et Léon Taboga ainsi que les membres du Conseil d'Administration pour leurs échanges sur le sujet de l'amiante.

2-2 Travaux des syndicats

Patrick Broud passe ensuite la parole aux syndicats en commençant par le SNEA pour faire état de leurs travaux.

> SNEA

En l'absence de Daniel Flamme, Patrick Broud laisse la parole Léon Taboga afin de faire un point sur les travaux du Snea.

Léon Taboga débute par le sujet relatif à la prise de compétences des collectivités Comme évoqué lors du dernier conseil d'administration de la FNSA de décembre dernier, le syndicat se préoccupe fortement de la prise de compétences des collectivités dans l'assainissement, qui représente un danger croissant pour la profession.

Le Snea a donc décidé de consulter un avocat en droit public afin d'identifier d'éventuels biais permettant de s'opposer à cette entrée des acteurs publics dans la profession. Maître Marchand du cabinet CVS a été reçu par les administrateurs le 7 février dernier.

Après précision des faits et présentation de l'argumentaire disponible pour lutter contre ces pratiques, il apparaît qu'une démarche globale, visant à s'opposer de manière générale à la prise de compétences des collectivités n'est pas envisageable. En effet, la carence d'initiative privée ou encore la concurrence déloyale ne pourront pas être des arguments valables, car non reconnus. Seuls des dérives très spécifiques locales pourraient être remises en cause par une procédure.

Devant ce constat, le Snea a décidé de changer de démarche et de s'orienter vers le risque économique que représente la prise de compétences pour les collectivités elles-mêmes. En effet, un manque de rentabilité et une baisse de qualité des prestations sont à prévoir lors de ces prises de compétences par la sphère publique. Le Snea va donc chercher à constituer un groupe de travail à l'ASTEE, regroupant des acteurs publics et privés, de manière à caractériser le climat économique défavorable pour les collectivités lorsqu'elles prennent les compétences (au sens de la réalisation des prestations) en assainissement.

Le Snea participe également à la rédaction d'un fascicule de documentation à l'Afnor sur les eaux de ruissellement. Le syndicat contribue à ces travaux en fournissant des éléments sur l'entretien et la maintenance des ouvrages visant au stockage et traitement de ces eaux. Suivant l'avancée et l'importance qui sera attribuée à ces travaux, le fascicule de documentation pourra évoluer vers une norme et la contribution du Snea vers des recommandations plus exhaustives.

Pour conclure, le Snea, au travers des réunions régionales et des salons, travaille sur son image et cherche à s'emparer des problématiques locales. En effet, ne serait-ce que pour ce début d'année, des rencontres avec les professionnels ont eu lieu à Amiens, Bordeaux, Parthenay et Rennes. Même si le lien n'est pas forcément direct, une dynamique s'enclenche, puisque cet hiver, trois demandes d'adhésion ont été formulées.

Patrick Broud remercie Léon Taboga pour ce retour sur les travaux du SNEA.

> SMI2D

Patrick Broud laisse la parole à Jean-Luc Robin pour le SMI2D.

Jean Luc Robin rappelle que le SMI2D regroupe les activités de collecte de déchets industriels et de la maintenance industrielle.

Concernant la collecte des déchets industriels, Jean Luc Robin présente les travaux du GT ADR qui s'est réuni le 8 janvier dernier sur :

- Le renforcement des contrôles sur les filières de transport de marchandises dangereuses :
 - Transport des DASRI : contrôles des sites d'incinération puis des centres hospitaliers,
 - Sécurisation des parcs de stationnement au sein des entreprises de transport,
 - Renforcement des contrôles sur le transport des artifices de divertissement.
- La révision du guide ADR 2019 avec peu de nouveautés à prévoir :
 - Les expéditeurs de marchandises dangereuses devront nommer un conseiller à la sécurité,
 - La dérogation concernant les déchets issus des déchetteries (si elle est acceptée et intégrée à l'Arrêté TMD en amont de la parution de l'ADR 2019).
- D'autres sujets ont été évoqués :
 - La dérogation pour le transport d'amiante en Body Benne,
 - o Le transport en fond mouvant alternatif (FMA) en benne et/ou colis.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue pour le 22 mai 2018.

Jean Luc Robin précise que le SMI2D doit également participer aux travaux concernant le groupe de travail « Déchets issus des déchetteries ».

Ce groupe de travail constitué des principaux acteurs du métier concernés par ce sujet (FEDEREC, FNADE, FNSA, SYVED, SYPRED, ECO DDS, industriels...), a pour objectifs :

- D'adapter la règlementation à la problématique des déchets de déchetterie,
- D'intégrer dans l'arrêté TMD un régime dérogatoire spécifique.

Le groupe de travail devra élaborer un texte de dérogation afin de pouvoir modifier la réglementation ADR et engager les discussions sur les points suivants :

- Etablissement d'un classement simplifié,
- Mise en place des règles de conditionnement spécifique (y compris en ce qui concerne le choix et les types d'emballages).

Les discussions engendreront des débats et des questions telles que :

- Sous quelle famille devront être classés les déchets dits « non identifiés » ?
- Quid des déchets au départ des centres de regroupement ?
- Définition des responsabilités des différents intervenants

Sur ce dernier point, les collecteurs doivent être très vigilants sur la rédaction des contrats d'appels d'offres où un transfert de responsabilité entre le producteur du déchet et le collecteur est très souvent opéré, ce qui peut poser des problèmes ou des litiges en cas d'incidents et/ou accidents.

Néanmoins, Jean Luc Robin ajoute qu'à ce jour, ce groupe de travail ne s'est pas encore réuni mais c'est Monsieur Alban HUITRIC qui représentera les professionnels de la collecte au GT Déchets issus des déchetteries.

Pour les travaux de la REP DDS, Jean Luc Robin annonce que l'éco organisme ECO DDS a obtenu un agrément d'un an au lieu de trois, soit jusqu'au 31 décembre 2018 (arrêté du 22 décembre 2017).

Par ailleurs, un rapport sur les REP a été remis le 14 mars dernier au Ministère de la transition écologique et solidaire, par le Président de la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs, Jacques VERNIER. Ses propositions alimenteront la réflexion du Gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire.

Le rapport de près de 90 pages comporte 38 propositions, dont 11 particulièrement phares selon Jacques Vernier et notamment:

- Créer 5 nouvelles filières REP : jouets, articles de sport et de loisir, déchets du bâtiment, huiles alimentaires, huiles moteurs usagées.
- Instituer des pénalités financières sur les éco-organismes pour non atteinte des objectifs (de collecte, de recyclage,...) à l'image des sanctions pécuniaires mises en place pour les ventes d'énergie
- Permettre aux collectivités locales volontaires de transférer certaines tâches opérationnelles (tri, revente des matériaux,...) à un éco-organisme dans les filières jusqu'ici purement financières.
- Diviser par 5 le volume de la réglementation, en remplaçant certaines obligations de moyens par des obligations de résultat (sanctionnables) et en évitant le « fouillamini » de textes redondants.
- Instituer une unique commission des filières REP (au lieu de 14...) incarnant l'intérêt général pour donner son avis sur les cahiers des charges et les agréments des éco-organismes.
- Créer une autorité administrative indépendante de régulation des filières REP, ou, à défaut, confier une partie de ces tâches à l'Ademe, avec financement de ces tâches par les éco-organismes (etc...).

Concernant la maintenance industrielle, Jean Luc Robin précise que le SMI2D participe aux travaux du S3C qui seront examinés ci-après dans le compte rendu.

Enfin Jean Luc ROBIN précise que le prochain Conseil d'administration SMI2D se réunira le mercredi 11 avril 2018.

Patrick Broud remercie Jean-Luc Robin.

> SYNCRA

En l'absence de Gilles Giora, Patrick Broud donne la parole à Bernard Nucci pour les travaux du Syncra.

La commission technique du Syncra, qui s'est déjà réunie deux fois cette année, poursuit ses travaux de révision des CCTP types (contrôle d'étanchéité, de compactage et inspection visuelle et télévisuelle).

Le COFRAC a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle accréditation pour le contrôle des réseaux d'assainissement en service (diagnostic).

Au jour d'aujourd'hui, il n'y a aucune obligation règlementaire quant à l'utilisation de cette accréditation. Cependant, tout laisse à penser que les maîtres d'ouvrages, qui exigeaient parfois, déjà, pour ce type de prestations, que l'organisme soit accrédité COFRAC (au sens du contrôle de réception de travaux neufs) exigent à présent, l'accréditation spécifique au diagnostic des réseaux en service.

Cette accréditation porte sur l'inspection visuelle et télévisuelle, ainsi que sur l'étanchéité. Les critères à respecter sont ceux fixés par le contrat. En outre, le COFRAC accrédite la capacité de l'entreprise à respecter et remplir le contrat.

Le syndicat contactera le COFRAC pour établir le processus pour que les entreprises accréditées pour l'ITV et les épreuves d'étanchéité, au sens du contrôle de réception des réseaux neufs, soient accréditées de fait pour le diagnostic des réseaux en service.

A l'entreprise de justifier ensuite, lors d'un prochain audit, sa capacité à maintenir sa nouvelle accréditation.

Le Syncra participe à un groupe de travail piloté par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, visant à définir des critères pour la réception (après réhabilitation essentiellement) des ouvrages de grands diamètres. L'objectif des Agences de l'Eau est que des règles de contrôle de ces ouvrages, formalisées dans ce document, permettent de se prononcer sur la qualité des travaux et justifient l'attribution des aides financières.

Patrick Broud remercie Bernard Nucci pour son intervention.

> SYNABA

Christine Bérard, présente les sujets en cours au Synaba.

Le syndicat, au travers de la FNSA, s'engage dans la démarche des Professionnels de l'ANC et va participer aux travaux interprofessionnels (production de documents, conférences,...).

Le Synaba est toujours actif pour défendre les intérêts des bureaux d'études et promouvoir la qualité, il s'est d'ailleurs engagé en février dernier dans la charte interdépartementale Qualit'ANC, au côté du Snea et de la FNSA. Ce travail porte ses fruits puisque des demandes d'adhésion sont reçues régulièrement.

Pour fournir encore davantage de service aux adhérents, un forum devrait être mis en place sur le futur site internet de la Fnsa afin de favoriser les échanges entre les bureaux d'études.

Enfin, pour l'actualité réglementaire, le Synaba reste vigilant quant aux évolutions à venir concernant la révision de l'arrêté prescription technique.

Patrick Broud remercie Christine Bérard pour ces précisions.

> SYFFA

Patrick Broud donne la parole à André Rouet.

André Rouet rappelle que le Conseil d'administration du Syffa a eu lieu le 21 mars 2018. Ce dernier a été l'occasion d'apporter des précisions quant aux statuts du Syffa et d'examiner le positionnement des adhérents dans chacun des 2 collèges.

André Rouet précise que les élections du syndicat seront organisées lors du congrès de la FNSA, à Ajaccio, le 18 octobre prochain.

Puis, André Rouet fait un point sur le salon ANC qui aura lieu à dunkerque les 10 et 11 octobre prochains ainsi que sur le salon POLLUTEC qui se déroulera à Lyon du 27 au 20 novembre 2018 et précise que la mise en ligne de l'annuaire du Syffa sur le site web de la FNSA est en projet.

Enfin, André Rouet termine en rappelant le rôle du Syffa dans la recherche de solutions techniques sur les matériels dans le cadre des travaux du groupe de travail amiante. Un groupe de travail Syffa devrait bientôt se réunir pour travailler sur le sujet et fixer le rôle du rapporteur.

Patrick Broud remercie André Rouet.

> APLICA

En l'absence de Damien Becquet, Patrick Broud donne la parole Claude Blanc.

Claude Blanc fait état des travaux principaux d'Aplica et principalement de la démarche engagée au niveau des certificats de lavage. En effet, la digitalisation de ces derniers permettra plus facilement leurs traçabilité, entre le producteur du produit et celui qui le détruit.

Ce projet se prépare au niveau européen et implique la mise en place d'une plateforme comportant la totalité des informations et documents relatifs aux données des transporteurs, chargeurs et stations de lavage.

Patrick Broud remercie Claude Blanc et propose de passer aux travaux des commissions.

3- Travaux des commissions

3.1 Commission sociale

Frédéric Vernhes fait le point sur les travaux sociaux.

Frédéric Vernhes indique que **la CPNE** a procédé à l'attribution des subventions aux CFA dispensant des diplômes ou titres professionnels nécessaires pour l'exercice de notre activité et dont les apprentis ont effectué leur stage dans des entreprises adhérentes à la fédération.

Par ailleurs, Frédéric Vernhes informe les membres du Conseil d'Administration que la mise en place de l'observatoire des métiers suit son cours grâce à l'intervention de

notre prestataire evoforma qui se rapproche, en ce moment même, des entreprises adhérentes à la fédération pour les interroger sur les pratiques en matière de gestion des emplois et des compétences ainsi qu'en matière de formation et d'établir, au final, un état des lieux de l'existant.

Ce « benchmarking » prendra fin début juillet avec une mise en place de l'observatoire des métiers prévue en septembre 2018.

Frédéric Vernhes rappelle l'importance de la mise en place de cet observatoire au vu de la responsabilité confiée aux branches en matière de formation professionnelle suite à la prochaine réforme de la formation professionnelle prévue en avril prochain. Mais aussi et surtout, au vu de l'importance de son existence pour confirmer le rôle actif de notre branche dans un contexte de restructuration des branches de plus en plus présent.

C'est dans ce sens, qu'une circulaire d'information a été envoyée aux adhérents sur la nécessité de contribuer en répondant à l'entretien semi directif d'evoforma. Frédéric Vernhes invite donc les membres du Conseil d'Administration à transmettre, à la FNSA, les noms et mails des contacts susceptibles de pouvoir y répondre dans leurs entreprises.

Frédéric Vernhes précise, concernant son financement, que le devis aux environs de 10 000 euros, est pris en charge pour 50% par agefos PME et que la FNSA est en attente de l'acceptation d'OPCALIA pour les 50% restant.

Enfin, Frédéric Vernhes souligne le succès de la remise de diplôme du CQP AMI à la première promotion, le 26 mars 2018, et encourage les entreprises du secteur à mettre en avant cette certification.

Concernant la CPPNI (commission paritaire permanente paritaire de négociation et d'interprétation),

Frédéric Vernhes rappelle, qu'au cours de l'année 2017, deux négociations avaient été ouvertes sur le treizième mois et sur les indemnités allouées aux mandataires syndicaux donnant lieu à deux avenants non signés par les organisations syndicales.

Pour 2017, seul l'accord sur les salaires a donc été signé par la totalité des syndicats de salariés de la branche.

Frédéric Vernhes indique que trois CPPNI ont eu lieu depuis le début de l'année, au cours desquelles un bilan 2017 des travaux de la CPPNI a été dressé ainsi qu'une présentation sur l'impact des ordonnances Macron sur la négociation collective.

Enfin, après deux réunions de négociations, un avenant a été ouvert à signature le 19 mars dernier concernant l'augmentation des salaires minima conventionnels ainsi que des astreintes et des paniers dans notre branche, de 1,4%.

Frédéric Vernhes précise que d'autres demandes des syndicats ont fait l'objet d'une négociation :

- Sur la suppression du coefficient 160 : il a été répondu de façon négative à cette demande, néanmoins, dans le cadre de l'obligation de négocier au niveau conventionnel sur les classifications, il leur a été précisé qu'une réflexion sera menée.

- Sur la prime d'ancienneté : il a été répondu de façon négative car l'ouverture des négociations sur ce thème, en 2017, a été clôturée.
- Sur l'ouverture des négociations relatives aux conditions de travail du mono opérateur : pas d'ouverture de négociation mais une prise en considération de la nécessité d'échanger sur le sujet.
- Sur la suggestion de création d'un comité paritaire relatif à l'hygiène et la sécurité dans la branche et d'échanger sur la pénibilité (recycleurs) et la préretraite : il n'y a pas eu de relance sur cette demande à la deuxième réunion de négociation.

Frédéric Vernhes informe les membres du Conseil d'Administration que la prochaine CPNNI aura lieu le 20 avril prochain. Et que, par ailleurs, une réunion est organisée l'après-midi même, avec les membres de la commission patronale ainsi que les membres du CODIR sur les ordonnances macron et les enjeux sociaux de la branche AMI.

Enfin, pour le bilan social de la branche 2017, Frédéric Vernhes propose aux membres du Conseil d'Administration, qui acceptent, de recruter la même personne que l'année dernière pour traiter les données des entreprises et élaborer ce bilan.

Patrick Broud remercie Frédéric Vernhes pour toutes ces précisions.

3.2 Commission technique et sécurité

Patrick Broud passe ensuite la parole à Daniel Berthe pour la commission technique et sécurité.

Daniel Berthe indique que le groupe de travail sur le mono opérateur, initialement prévu le 14 février après-midi, est reporté à une date ultérieure par manque de participants.

Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration que la prochaine réunion plénière de la Commission technique et sécurité aura lieu le 10 avril sur les sujets de réflexion suivants :

- Un point sur l'historique des travaux de la commission technique et sécurité pour actualisation éventuelle,
- L'AIPR,
- L'avis de l'ANSES relatif aux facteurs de risques professionnels éventuellement en lien avec la surmortalité des égoutiers et sur les résultats de la campagne de mesures de polluants biologiques dans l'air des égouts parisiens (Présence de Benoit SALLE – INRS),
- Le MONO-OPERATEUR : avancement des travaux du groupe de travail compte tenu du document INRS ED 6288 – Travail isolé – Pour une démarche global de prévention,
- Information sur l'évolution du S3C,
- Information sur la future recommandation CNAM concernant les travaux de pompage,
- Un point sur les travaux du groupe de travail Amiante,
- Un Retour d'expérience suite aux accidents ou presqu'accidents (REX),
- Une présentation sur la vaccination concernant la leptospirose avec le laboratoire IMAXIO (partenariat FNSA-IMAXIO).

Daniel Berthe précise quels sont les travaux en cours, notamment la mise à jour du catalogue des formations métier. Il ajouté qu'il a pu participer au Comité de Suivi et d'orientation du CATEC qui s'est réuni dernièrement pour faire le point sur la démarche.

Patrick Broud remercie Daniel Berthe.

3.3 Commission Qualitass

Daniel Berthe présente les travaux de la commission Qualitass.

Daniel Berthe indique que la dernière commission d'attribution a eu lieu le 14 février dernier. Cette dernière a porté sur l'examen des dossiers et a été l'occasion de faire un point sur la démarche. Les deux auditeurs étaient présents.

Puis, Daniel Berthe fait un point statistique : 80 % des entreprises concernées sont inscrites dans la démarche ce qui représente 8426 salariés et 11 audits ont été réalisés en 2017 avec un taux de réussite de 75 %.

La prochaine commission d'attribution est fixée pour le mardi 29 mai.

Patrick Broud remercie Daniel Berthe.

3.4 S3C (Système de Certification, Compétence et Conformité)

Patrick Broud laisse Charles Le boulanger continuer pour présenter les travaux du S3C.

Charles Le Boulanger précise que, dans les deux premiers mois actifs de 2018, le S3C a assuré 5 sessions de certification au cours desquelles 529 candidats ont été reçus (331 pour la Haute Pression et 198 pour le Pompage).

Le taux de réussite général a été de 70% (70% pour la Haute Pression et 69% pour le Pompage).

Charles Le Boulanger apporte la précision selon laquelle 51 candidats inscrits étaient absents en HP (16%) et 35 candidats inscrits étaient absents en pompage (18%).

Puis, Charles Le Boulanger indique qu'aucune session n'a été programmée jusqu'à la semaine 24 en raison du grand nombre d'arrêts d'unités pendant les prochaines semaines. Néanmoins, il a été proposé, à tous les adhérents du S3C, si besoin, la possibilité de mettre en place des sessions.

Enfin, Charles Le Boulanger rappelle qu'une réunion de la commission REX a eu lieu la semaine dernière et qu'une réunion du GT matériel est déjà programmée.

Patrick Broud remercie Charles Le Boulanger.

4- Organisation du Congrès de la FNSA à AJACCIO et prochains salons

4-1 Projet de congrès FNSA pour 2018

Charles Le Boulanger présente l'organisation du prochain congrès de la FNSA qui aura finalement lieu les 18 et 19 octobre prochains.

Pour le site, il est prévu l'Hôtel CAMPO DELL'ORO avec une soirée FNSA au restaurant A CASETTA.

Il est proposé le programme suivant :

- Jeudi 18 octobre
 - → Matin : Arrivée des congressistes
 - → Cocktail déjeunatoire
 - → Après-midi : organisation des Assemblée Générales statutaires FNSA, SNEA, SMI2D, SYNCRA et SYFFA. Ainsi que les élections des Conseils d'administration et des bureaux.
 - → Soirée FNSA avec animation,
- Vendredi 19 octobre : départ des congressistes

Les membres du Conseil d'Administration valident le projet de programme.

4-2 salons

Charles Le Boulanger poursuit avec le bilan du 19ème Carrefour des gestions locales de l'eau, à Rennes, les 24 et 25 janvier derniers. Trois halls d'exposition ont été mis en place et 11 400 visiteurs y ont participé soit: +12% de visitorat.

Le Stand FNSA n°4-386 a été partagé avec les adhérents Bretons : EVTV, SUEZ RV OSIS OUEST, SARP OUEST, NPI, HdeO.

Charles Le Boulanger fait un bilan des deux jours aux membres du Conseil d'Administration, soit une bonne fréquentation du stand pendant les 2 journées : entreprises, BE, laboratoires, particuliers, élus, SPANC, Agence de l'eau, adhérents prestataires, etc ...

Charles Le Boulanger précise que les adhérents du SYFFA exposaient également : RIVARD, BAROCLEAN, VIDEOCLEAN, HYDROVIDE, RADIODETECTION, ainsi que pour le prestataire de services : STGS et le Bureau d'Etudes : AQUATIRIS.

Charles Le Boulanger informe les membres du Conseil d'Administration que le prochain salon de l'ANC aura lieu au Kursall de Dunkerque les 10 et 11 octobre 2018.

Environ 1200 visiteurs seront attendus sur les 2 jours. Pour la partie conférence, 4 conférences seront animées par les professionnels de l'ANC (CNATP – IFAA et FNSA) sur la conception, les produits, l'installation et l'entretien. Pour la partie exposition, 60 exposants sont prévus ainsi qu'un espace pédagogique comme à Limoges l'année précédente.

La FNSA exposera avec le SYFFA, le SNEA et le SYNABA et proposera, comme à Limoges, de regrouper les adhérents du SYFFA dans le village FNSA avec une signalétique spécifique et une couleur identique sur tous les stands.

Charles Le Boulanger poursuit avec le salon Parasitec qui aura lieu, à Paris, à la Porte de la Villette, du 14 au 16 novembre 2018. Ce salon est organisé tous les 2 ans et permet à la FNSA d'être présente parmi les exposants et de représenter les adhérents qui ont une activité hygiène immobilière. La FNSA communiquera plus particulièrement sur la démarche QUALITASS'Immo.

Par ailleurs, cette année, il est proposé d'organiser ce salon avec la Chambre Syndicale des 3D qui seront également présents.

Les membres du Conseil d'Administration valident cette initiative.

Enfin concernant le salon POLLUTEC, qui aura lieu à Lyon, du 27 au 30 novembre, Charles Le Boulanger précise que POLLUTEC y fêtera ses 40 ans et que plus de 60 000 visiteurs y sont attendus.

Il y a déjà eu plusieurs contacts et échanges avec Reed Exhibition pour :

- réunir les exposants (Adhérents SYFFA) sur le pôle FNSA-SYFFA dans le hall 1
- et réfléchir à une animation du pôle FNSA-SYFFA.

Patrick Broud remercie Charles Le Boulanger pour 'l'ensemble de ces informations.

5- Bilan financier 2016

Patrick Broud donne la parole à Philippe Maillot. Ce dernier donne état des comptes de la FNSA pour l'année 2017.

Patrick Broud remercie Philippe Maillot et passe aux guestions diverses.

6- Questions diverses

✓ Présentation du dispositif relatif au RGPD

Samantha Foulon indique que la FNSA a sensibilisé les adhérents sur la mise en application, à partir du 25 mai 2018, du règlement européen sur la protection des données personnelles, appelé « RGPD ».

Une première circulaire FNSA a été diffusée, rappelant le principe de protection accrue aux personnes physiques face aux nouvelles réalités numériques et à la nécessité pour les entreprise de mettre en place des mesures de protection des données appropriées et de démontrer cette conformité à tout moment.

Par ailleurs, Samantha FOULON précise qu'après avoir suivi une formation sur le sujet, elle est en mesure d'apporter des précisions, surtout aux TPE PME qui n'ont pas l'obligation de nommer un délégué à la protection des données, mais qui, pour autant, doivent tout de même mettre en place cette règlementation.

✓ WEB FNSA

Charles Le boulanger annonce qu'un nouveau site web de la FNSA est en cours de développement. Ce sera l'occasion de mettre à jour des informations et de favoriser une nouvelle présentation à destination des adhérents et du public.

✓ Autre sujet

Enfin Charles Le Boulanger informe les membres du Conseil d'Administration qu'un rendez-vous avec Webfleet, TomTom TELEMATICS, est prévu le 4 avril pour envisager la mise en place d'un partenariat. Il serait intéressant de pouvoir généraliser la dématérialisation des bons d'interventions sur la Tablette TomTom.

Sans autre point à l'ordre du jour, Patrick Broud lève la séance à 13h30 en remerciant les administrateurs de leur participation.

Le prochain Conseil d'Administration de la FNSA est prévu le 12 juin à 10H.
